

Paris, le 26 septembre 2017

**LETTRE AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP « CAPITAL PRUDENCE »**

**(Codes ISIN : Part P : FR0010823666 ; Part I : FR0010356717)**

Madame, Monsieur,

Vous détenez des parts du fonds commun de placement (FCP) CAPITAL PRUDENCE (Codes ISIN Part P : FR0010823666 ; Part I : FR0010356717) (ci-après le « Fonds ») géré par ROCHE-BRUNE SAS.

Nous vous informons que la gestion de votre FCP va être transférée à une autre société de gestion de portefeuille, au moyen d'une convention de délégation de gestion financière.

**1. L'opération**

ROCHE-BRUNE SAS a décidé le transfert de la gestion financière de votre Fonds à MYRIA AM, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF et spécialiste des marchés financiers sur toutes classes d'actifs. La gestion financière du FCP sera donc déléguée à MYRIA AM (Déléгатaire), en remplacement de la délégation de gestion financière précédemment mise en place avec MARKUS AM.

Toutes les autres caractéristiques du Fonds sont inchangées.

Le changement de déléгатaire de la gestion financière entrera en vigueur le **29 septembre 2017**. Si les modifications ne vous conviennent pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais pendant trente (30) jours à compter de la réception du présent courrier.

**2. Les modifications entraînées par l'opération**

• **Sur le profil de risque :**

- Modification du profil rendement/risque du Fonds : OUI (1)
- Augmentation du profil rendement/risque du Fonds: NON (2)
- Augmentation des frais : NON (3)

(1) **Le profil rendement/risque de votre Fonds est modifié** compte tenu de la mise en place d'une délégation de gestion financière au profit de MYRIA AM (Déléгатaire de la gestion financière du portefeuille du FCP) ;

(2) **Il n'y a pas d'augmentation du profil rendement/risque de votre Fonds dès lors que les caractéristiques du Fonds sont inchangées.** En effet, et à titre d'exemple, les limites d'exposition suivantes sont maintenues :

- L'exposition aux produits de taux et assimilés est comprise entre 80 et 100% ;
- L'exposition aux produits actions est comprise entre 0 et 20% ;
- L'exposition aux obligations à caractère spéculatif (obligations dites « *high yield* ») et aux obligations convertibles est limitée, individuellement et en cumulé, à 10% maximum de l'actif net du fonds.

**(3) Il n'y a pas d'augmentation des frais de gestion de votre Fonds.**

\*\*\*

Les DICI des Parts I et P (Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur) et le prospectus du FCP CAPITAL PRUDENCE après mise en place de la délégation de la gestion financière sont tenus à la disposition des porteurs de parts au siège social de la société de gestion ROCHE-BRUNE SAS au 15/19 avenue de Suffren, 75007 Paris.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance des documents clés pour l'investisseur (DICI).

Le profil de risque du fonds étant modifié, plusieurs options s'offrent à vous :

- La modification vous convient : aucune action de votre part n'est nécessaire
- La modification ne vous convient pas : vous avez la possibilité de sortir sans frais pendant 30 jours à compter de la réception de ce courrier.
- Vous n'avez pas d'avis sur l'opération : vous êtes invité à prendre contact avec votre conseiller ou votre distributeur habituel.

Votre interlocuteur habituel est à votre disposition pour vous fournir tout renseignement supplémentaire que vous pourriez souhaiter.

En vous remerciant pour la confiance que vous voulez bien nous témoigner, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Bruno FINE

Président de ROCHE-BRUNE SAS